



CONTRAT D'ANNONCE PUBLICITAIRE

entre

S.A.I.G. (Société des Associations Italiennes de Genève) -10, Avenue Ernest-Pictet 1203 GENEVE
Téléphone et télécopie : +41 22 700 97 45 - Mobile : +41 78 865 35 00 - **Compte postal n°: 65-753873-3**
Site : <http://www.saig-ginevra.ch>
Courriel : info@saig-ginevra.ch

d'une part,
et

Nom : _____ Prénom : _____

Société : _____

Adresse _____

D'autre part.

Les deux parties s'engagent dans le suivant contrat selon les conditions suivantes (**les prix s'entendent par mois**).

Format/prix: 1/1 page (250mm x 180mm) CHF 1000.-- 1/2 page (180mm x 125mm) CHF 600.-

1/4 page (60mm x 180 mm) CHF 300.- 1/8 page (60 mm x 90mm) CHF 150.--

Couverture Dernière page

Emplacements sur la couverture et la dernière page : cf :Tarifs

10 parutions par année dans le journal LA NOTIZIA DI GINEVRA :

janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre.

Remise de la parution : via courriel ou à convenir.

Le(s) option(s) choisie(s) par le Sponsor s'élève(nt) à un total de CHF _____ à rétribuer en (9) neuf versements, avec un premier acompte correspondant à deux mois versé sur le compte postal de la S.A.I.G. Dix numéros seront publiés pour autant que les paiements soient versés sur le compte postal n : **65-753873-3**

Le présente contrat sera en vigueur à partir du mois de _____ et ce pour une durée d'une année à condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit reçu da la S.A.I.G..

Toute résiliation devra être envoyée par courrier recommandé 60 jours avant la fin du présent contrat, à l'adresse suivante : S.A.I.G., Société des Associations Italienne de Genève. 10, Avenue Ernest-Pictet 1203 **GENEVE**

Tout litige portant sur le présent contrat aura comme for le canton de Genève et les autorités genevoises sous réserve de recours au Tribunal Fédéral.

Le droit suisse est applicable.

Date et lieu :

Timbre et signature du client

SAIG

Coordinateur
Carmelo VACCARO